



[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

📍 @justice\_gouv

Paris, le 02 février 2017

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU GARDE DES SCEAUX

### Réflexions sur « L'avenir de la profession d'avocat »

Maître Kami HAERI, avocat au Barreau de Paris, a remis ce jeudi 2 février 2017, son rapport sur « L'avenir de la profession d'avocat » à Jean-Jacques URVOAS, garde des sceaux, ministre de la justice.

A l'heure où la profession d'avocat est confrontée à de nombreux défis, tels que la croissance de ses effectifs de 40% en dix ans ou le développement accéléré des nouvelles technologies dans la pratique du droit, il paraît essentiel que les avocats réfléchissent à ce que leur métier est et doit être au 21<sup>e</sup> siècle.

Ce rapport présente donc ce regard d'avocats sur leur profession.

Elaboré par un groupe de travail paritaire et représentatif des diversités de la profession, il est construit sur la base de 130 auditions d'avocats et d'experts en économie et en nouvelles technologies. Ainsi, les réflexions portent sur les domaines et les modalités d'exercice.

Prospectif autant que pragmatique, ce rapport est bâti autour d'objectifs cardinaux : excellence, agilité, innovation, mobilité, symétrie des attentions, bien-être au travail. Faisant fi de certaines idées reçues, il suscite des réflexions telles que, notamment :

- la création d'un parcours du *jeune avocat* en matière de formation continue,
- le développement d'offres de services fondées sur les nouvelles technologies en partenariat avec les acteurs de la legal tech,
- l'expérimentation d'une discrimination positive pour l'embauche d'avocats de la diversité.

Le garde des sceaux salue la démarche et l'engagement de Maître HAERI et des membres de son groupe de travail, Maîtres Sophie CHALLAN-BELVAL, Eléonore HANNEZO et Bernard LAMON. Il souhaite que ce rapport nourrisse le débat au sein de la profession, sur son avenir et le modèle sur lequel elle entend construire son développement dans les prochaines années.

> [Retrouvez le rapport de Maître Kami HAERI sur « L'avenir de la profession d'avocat » ici.](#)